Vol. XXVIII. Saint-Boniface, Manitoba, 19 Juillet 1899. No. 35.



LE MANITOBA

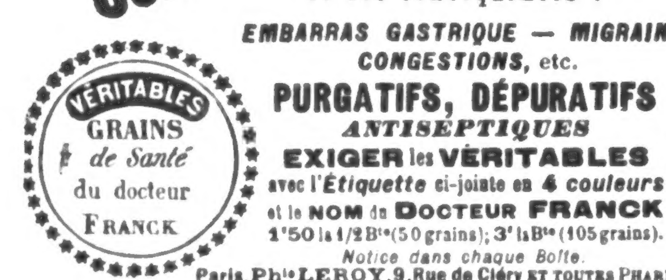
JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
TOUS LES MERCREDIS;
A SAINT-BONIFACE, MAN.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

BÉRUBÉ & CIE,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.





CORRESPONDANCE

(Au "Manitoba")

Monsieur le Directeur,

Le 27 avril dernier, je faisais paraître une correspondance dans la "Presse" de Montréal et dans "Courrier du Canada." Depuis, 57 lettres me sont arrivées, demandant des renseignements. Souvent une seule lettre renfermait les sentiments de plusieurs familles. Je remercie MM. les rédacteurs de la "Presse" et du "Courrier" de m'avoir si généreusement prêté leur concours, car je dois ce résultat à leur bonne volonté. Ces lettres me sont venues des Etats-Unis, d'Ontario, du Nouveau Brunswick et de tous les coins de la province de Québec.

Comme je ne veux que donner quelques conseils à ceux qui me les demandent; comme je n'ai guère le temps non plus de me livrer à la colonisation; que du reste je veux et dois laisser cette importante mission a ceux qui en sont spécialement chargés, je voudrais aujourd'hui, tout en vous remerciant, me servir de votre journal pour répondre d'une manière générale aux nombreuses questions qui m'ont été faites depuis un mois.

J'ai été d'abord étonné d'apprendre par ces lettres toutes les calomnies et les mensonges qu'on répand sur le compte de notre pays. Il faut que le Manitoba soit d'un grand mérite, puisqu'on a recours aux mensonges, même les plus ridicules, et aux faux raisonnements pour le représenter sous un mauvais jour et empêcher ainsi nos Canadiens de venir s'établir chez nous. Réfutons d'abord ces mensonges et nous donnerons ensuite les informations demandées.

On s'est informé s'il était vrai qu'il y avait ici des coups de vents tellemcnt violents et tellements fréquents qu'on ne pouvait pas y garder de maisons; s'il était vrai qu'il y avait des tempêtes en hiver tellement fortes que les cultivateurs étaient des trois ou quatres jours sans pouvoir aller soigner leurs bêtes aux étables Non ce n'est pas vrai; voilà cinq ans que j'habite le Manitoba, et jamais je n'ai vu de semblables choses. Je n'ai jamais entendu dire non plus que la chose ait existé. Les tempêtes ici sont si peu nombreuses et de si peu d'importance que quelquefois les bêtes hivernent dehors. L'hiver est généralement plus froid que dans la province de Québec, mais on y souffre moins, car il plus sec. Tout la monde constate qu'un froid de 40 degrés fait moins souffrir ici qu'un de 20 degrés là-bas. Dans l'ouest lorsque le froid est grand, il ne vente pas, les "poudreries" y sont donc très rares. Y a-t-il dans tout un hiver au Manitoba cinq ou six grosses journées de "poudreries," que c'est déjà extraordinaire.

La neige au Manitoba tombe en quantité beaucoup moins grande que dans la Province de Québec et elle part d'ordinaire à la fin de mars. Quand je suis parti pour la Province de Québec, le 11 avril dernier, il y avait déjà plusieurs jours qu'on ne voyait plus de neige ici, et les semences tiraient à leur fin à Saint-Maurice quand elle ne faisaient que de commencer à Québec.

C'est encore un mensonge que de dire que nous ne buvons que de l'eau mauvaise, corrompue. Partout où je suis allé j'ai trouvé de la bonne eau. Ici, à Saint-Maurice, on en a trouvé sur toutes les terres à une dizaine de pieds de profondeur tout au plus et elle ne le cède en rien à celle de la Province de Québec.

Abordons un côté très sérieux de la question.

Pourquoi, nous objecte-t-on, ne pas diriger tous les efforts pour faire coloniser les magnifiques forêts de la province de Québec? Pourquoi envoyer nos Canadiens au Manitoba où ils seront écrasés sous le talon des Anglais et des autres colons étrangers? Je l'ai déjà dit: que l'on empêche l'émigration aux Etats-Unis et que l'on retienne nos Canadiens dans nos forêts et je me tais; et qu'on le croit bien, tous ceux qui prêchent l'immigration manitobaine se tairont aussi; mais le fait est que la colonisation dans les terres à bois de la province de Québec est plus facile à faire avec la plume et la langue qu'avec les bras.

J'ai vu les misères qu'endurent ces hommes de la forêt et j'ai compris la portée et la justesse de ce paradoxe qui me fut dit un jour: "défricher, faire de la terre neuve, c'est une besogne bonne pour les autres." Il y a cependant des forêts où le colon peut vivre heureux, nous assure-t-on. Je le crois; malheureusement ceux qui les premiers devraient le croire n'en croient rien; ils ne peuvent se faire à l'idée qu'une terre à bois soit meilleure qu'une autre terre à bois, et ils prennent quand même le chemin des Etats-Unis.

Travailler à transporter nos Canadiens au Manitoba, c'est les faire écraser par les nations étrangères, nous dit-on. Vous savez que la population ici est relativement petite en comparaison de ce qu'elle pourrait être Or, si nous avions une partie ce million de Canadiens-français qui sont aux Etats-Unis et qui auraient simplement de la place ici, de quel côté serait la majorité? Et si, au lieu de faire une guerre acharnée à l'immigration manitobaine comme on l'a fait jusqu'ici, on l'avait favorisée, qui sait si nos droits ne serait pas plus respectés qu'ils ne le sont. J'airai plus loin: si les amis de la bonne cause voulaient travailler chacun dans la mesure de ses forces à arrêter ce courant malheureux qui entraîne tous les ans les nôtres à l'étranger, qui sait si dans un quart de siècle le Manitoba et le Nord-Ouest ne nous appartiendraient pas? Nos ennemis redoutent l'immigration canadienne; que ne fait-on pas en effet pour l'empêcher et favoriser l'immigration étrangère?

On tire à grand frais du fond de l'Euroge des peuplades dont on n'avait jamais entendu parler, et on laisse le colon canadien-français et catholique s'arranger comme il pourra. Ah! si les nôtres voulaient abandonner leur langue, renier leur foi, fouler aux pieds la religion de leurs pères, s'ils voulaient "s'anglifier et se protestantiser," vous verriez l'accueil chaleureux qui leur serait fait et comme seraient abondants les secours qu'ils recevraient pour venir peupler nos prairies.

Nous pourrions donc dans un avenir prochain compter pour quelque chose dans la balance de de la population; nos ennemis l'ont compris, c'est évident pour tout œil observateur; beaucoup malheureusement ne le comprennent pas.

Non, il n'y a pas de protestants à Saint-Maurice non plus que dans les colonies voisines de Saint-Raphaël et l'Alma; nous pouvons si nous le voulons nous y fortifier, faire de ces trois colonies naissantes trois forteresses catholiques où nous serons chez nous, tranquilles et heureux. Il n'y a pas de protestants encore, mais il y en aura bientôt. Je l'ai déjà dit; dans deux ans, il n'y aura plus de terres disponibles.

J'ai déjà traité la question du bois de chauffage et de construction. Les colons jusqu'ici sont allés gratuitement chercher leur bois de chauffage à vingt milles d'ici environ; les bons chemins de la paroisse leur font considérer cela comme de peu d'importance. Du reste, les chars qui passeront bientôt à nos portes nous le donneront à profusion pour la modique somme de $2 50 à $3.00 la corde.

Le bois de construction n'est pas d'un prix trop élevé non plus puisqu'il nous arrive à pleins chars des paroisses voisines: on le paie $20 à $25 le 1000 pieds suivant la qualité. La planche brute est nécessairement moins chère encore.

Un colon des environs de Rimouski me demandait combien il en coûtait pour se bâtir un camp en bois rond de 20 pieds carrés. Je lui dirai que les plus pauvres et la plupart de ceux qui ont commencé ont préféré se bâtir une bonne chaumière en tourbe, avec des murs de quatre à cinq pieds d'épaisseur qu'ils ont lambrissés à l'intérieur de planche ou de gros papier blanc. Ces bâtisses avaient un triple avantage; elles ne coûtaient qu'un peu de travail, elles étaient très chaudes en hiver et fraiches en été. Qu'on remarque cependant que si l'on a agi ainsi, ce n'est pas à cause de la rareté ou de la cherté du bois, mais parce qu'on voulait sans contracter de dettes se procurer plus tôt les animaux et les instruments aratoires nécessaires. Trois ou quatre ans après ils ont pu, toujours sans s'endetter, se bâtir de belles et bonnes maisons.

On m'a demandé le prix du lard, de la farine, etc.

On le comprend, la farine est nécessairement bon marché, de même que le lard et autres viandes, vu que l'engrais des animaux de boucherie ne coûte qu'un peu de soin.

Le sol du Manitoba, et du Nord-Ouest en général, produit en abondance non seulemeut le blé, mais le foin, toutes sortes de grains et de légumes tels que patates, betteraves, choux oignons, etc., etc. Les gelées précoces sont rares aussi et moins à craindre que dans plusieurs endroits de la province de Québec.

Les chevaux et les bœufs de travail sont nécessairement chers dans nos contrées à cause des levées qu'on a faites l'année dernière. A tous ceux qui voudraient immigrer chez nous, venant de la province de Québec, je conseillerais de se louer chacun un char de fret, ce qui ne coûterait que $72 et dans lequel ils pourraient installer tout leur ménage, leurs animaux et eux-mêmes C'est un grand avantage, de sorte que je dirai à ceux qui voudront venir ici de ne rien vendre de leur ménage sans avoir consulté et pris la chose en considération.

J'ai envoyé à tous ceux qui m'ont demandé des renseignements, la brochure du Rev. P. Blais, concernant les instruments aratoires, les récoltes, etc.

Si j'avais pu en oublier quelques uns ou que d'autres voulussent se la procurer, ils pourraient le faire en s'adressant au Rev. P. Blais.

Plusieurs m'ont demandé: "Avec un capital de $1000, de $500 ou moins encore, pourrais-je m'établir.

J'ai dejà répondu à cette question. La première condition pour réussir au Manitoba, c'est d'avoir une bonne santé, d'aimer le travail et de ne pas faire de dépenses inutiles.

Ce qu'il faut pour réussir au Manitoba!

Voulez-vous des exemples? Que ceux que je mentionnerai me pardonne ma hardiesse; si ma correspondance tombe sous leurs yeux, qu'il veuillent croire que leur exemple rendra service à une foule de leurs concitoyens de la province de Québec et des Etats-Unis.

Je montais dans les chars avec M. Charest de Fannystelle, qui me disait avoir emprunté $178 pour venir au Manitoba, il y a six ans; il a loué une terre pour semer en arrivant; aujourd'hui, il possède une terre qui lui donne une récolte de plus de 2000 minots de grains par année; il a $668 à la banque d'Hochelaga.

Un de ses voisins et son ami, M. Levasseur, possédait $17, arrivé à Fannystelle, il y a six ans; il vient de vendre une propriété de $4000, s'en réservant pour lui-même une de $2000.

Mentionnerai-je encore une fois le nom de M. O. Cloutier de Saint-Félix qui arrivait son seul courage il y a dix-sept ans et qui vaut $40000 (quarante mille) aujourd'hui. Pourtant cet homme a eu du malheur, ayant un jour perdu tout son avoir par l'incendie.

Que d'exemples encore on pourrait citer, mais c'est assez. Or, puisqu'on a si bien réussi lorsqu'il a fallu louer et acheter des terres, pourquoi craindre l'insuccès, quand on les aura pour rien à Saint-Maurice?

Disons-le aussi: il y a moyen d'arriver ici avec un capital même élevé et de réussir à le gaspiller et devenir pauvre. La chose peut arriver ici comme ailleurs et elle s'est vue. Et cela s'explique; ce sont surtout ceux-là qui, ayant honte de s'en retourner les mains vides, rougissant de leur paresse et de leur lâcheté, voulant cacher souvent une vie de folles dépenses et de désordres, ce sont ceux-là surtout qui retournent là-bas pour décrier a calomiser le pays.

Je ne vous demanderai pas, chers compatriotes de la province de Québec et des Etats-Unis, de me croire sur parole, car, ce que vous avez su contre le Manitoba ne se dissipera absolument que lorsque vous aurez vu et constaté par vous-mêmes. Emigrer d'ailleurs est une chose importante et qui demande de la réflexion.

Oui, réfléchissez-y, c'est le moyen de ne pas avoir à regretter vos démarches à l'avenir. Mais si vos terres ne vous permettent plus de vivre et surtout d'assurer l'avenir de vos enfants, avant de vous en aller aux Etats-Unis, je vous demanderai de venir voir par vous-mêmes si j'ai bien raison. Venez voir, et je ne crains pas de l'assurer à l'avance vous direz vous-mêmes ce que m'ont déjà dit les trois colons que j'ai montés avec moi, il y a huit jours: "Vous nous parliez de la beauté et des avantages de la prairie, je n'aurais pas cru que les terres fussent si belles."

Vous m'écriviez sur vos lettres: "Nous sommes arrivés ici, sur des terres nouvelles il y a dix ans; nous voudrions partir, la place n'a pas augmenté; ou bien: "Depuis que la navigation est ouverte vingt-cinq familles sont parties d'ici pour les Etats-Unis" ou bien encore: "Nous sommes habitués à la misères, nous avons mangé du pain noir, souvent gelé" Eh bien choisissez-vous un délégué, cotisez-vous, s'il le faut, pour payer ses frais de voyage, et il viendra voir pour lui et pour vous. Adressez-vous au Révérend Père Blais qui est chargé de la colonisation et qui s'y dévoue si généreusement; il pourra le faire conduire ici à bon marché. Venez encore une fois, vous serez reçus à bras ouverts, et vous constaterez que vous pourrez acquérir encore une honnête aisance; que si vous avez mangé du pain noir par le passé, vous pourrez a l'avenir en manger du blanc et en avoir en abondance.

L'avenir de vos chers enfants vous inquiète, vous pensez en frémissant au jours malheureux où ils prendront eux aussi le chemin des Etats-Unis, venez ici et établissez-les à vos côtés.

Ne manquez pas, encore une fois, d'écrire ou Rev. P. Blais et de lui demander les moyens les moins dispendieux de venir. Adressez: Rev. P. Blais, O. M. I., coin des rues Saint-Jacques et Cathédrale, Montréal.

Comme je l'ai dit, je ne suis pas chargé de la colonisation, mais je me ferai un plaisir de donner à tous ceux qui me le demanderont les renseignements que j'aurais pu oublier et qu'ils pourraient encore désirer. Adressez: Rev. Nap. Poulin, Saint-Maurice, via Reston, Manitoba.

Encore une fois, M. le Rédacteur, merci de votre indulgence et de votre bonté.

Je m'inscris,
Votre dévoué serviteur,
NAP. POULIN, Ptre.

Le Manitoba.

Mercredi, 19 Juillet 1899

POURQUOI ?

Quelqu'un nous écrit et nous demande :

Pourquoi êtes-vous contre M. Greenway ?

Nous sommes contre M. Greenway pour, entre autres raisons, les suivantes :

Parce qu'il a violé ses promesses à notre égard ;

Parce qu'il a détruit les écoles catholiques ;

Parce qu'il a chassé la langue française de la vie officielle, et qu'il la place à un rang inférieur dans l'enseignement ;

Parce qu'il a déclaré publiquement au cours des derniers mois qu'il n'avait aucunement l'intention de nous réintégrer dans nos droits et dans nos biens spoliés ;

Parce qu'il a commis l'injustice à notre égard, que cette injustice continue d'exister et que M. Greenway n'a, dans aucune circonstance publique, manifesté l'intention de la réparer ;

Parceque M. Greenway est un oppresseur, l'oppresseur de la conscience, l'oppresseur de la liberté, l'oppresseur des droits acquis et de la fierté d'un peuple ;

Parce qu'il est l'oppresseur d'hier et d'aujourd'hui ;

Parce que le premier devoir et premier besoin est de se débarrasser de l'oppresseur du moment, de l'oppresseur actuel et certain.

A chaque jour suffit sa peine.

Si demain nous devions avoir en face un autre oppresseur, ce sera le temps de le traiter selon qu'il le méritera.

Nous avons assez à combattre les maux actuels sans nous épuiser, sans émietter nos forces à combattre les maux problématiques de l'avenir.

Que dirait-on d'une armée qui, se trouvant en face d'un ennemi dévastant le sol natal et brûlant les foyers, passerait outre, lui laissant le champ libre, pour courir à la frontière sous le prétexte, ou même sous la crainte qu'un autre ennemi pourrait bien a son tour envahir la patrie ?

Ce serait une folie assimilable à un crime de haute-trahison.

C'est pourtant ce que certains, parmi nous, nous engagent à faire.

C'est, pour le moins, une conduite bien irréfléchie.

M. Greenway nous broie aujourd'hui la poitrine de son talon.

La douleur et le bon sens nous disent qu'il faut d'abord nous débarrasser de lui en le renversant.

Si un autre arrive après, qui veuille faire le meme jeu, ce sera le temps alors de lui faire la guerre.

LA FIN D'UN REGNE TYRANNIQUE.

M. Greenway vient de soumettre à la Chambre un bill destiné à remanier la carte électorale de la province. Sentant que non seulement il va être battu dans la plupart de ses candidats, mais que lui-même est perdu dans son comté, Mountain, il fait un "gerrymander" dégoûtant de cette division électorale. Autant il amoindrira les forces conservatrices dans un endroit, autant il les renforcira dans les comtés voisins.

Ce dernier acte de M. Greenway montre sa peur. Il a raison; le jour où il lancera sa proclamation appelant le peuple aux urnes électorales, les jours de son règne néfaste seront comptés. Que les Canadiens-français de la province contribuent à jeter par-dessus bord M. Greenway et ce qui peut lui rester de partisans.

GOUVERNEMENT PERSECUTEUR

L'autre jour, à la Législature, M. Paré a présenté deux amendements, l'un à l'acte des Ecoles Publiques et l'autre à l'Acte Municipal, à l'effet de permettre d'exempter des taxes, en certains cas, et pour une période n'excédant pas trois ans, les maisons d'éducation dûment incorporées.

Ces mesures auraient eu des avantages sérieux pour la minorité ; sur l'avis de M. Cameron, membre du gouvernement Greenway, elles ont été rejetées par la Chambre.

Nous voudrions bien savoir si ce sont là des preuves indéniables de bonne volonté à l'égard des catholiques du Manitoba !

M. Cameron, au cours de ses filandreuses remarques, a dit que ces amendements étaient contraires aux principes fondamentaux des écoles publiques, lesquelles sont et demeureront au Manitoba.

Le procureur général, par derrière son chef, déclare intangible la loi de 1896. Voilà comment on nous traite! Avec ce gouvernement de malheur et de persécution notre sort est irrévocablement scellé.

Heureusement pour nous, M. Greenway file en ce moment le chanvre qui va l'étrangler.......

A L'ŒUVRE LES AMIS DE CARILLON !

M. Martin Jérôme, employé public, vient d'être choisi en convention libérale pour faire la lutte en faveur de Greenway, dans le comté de Carillon Il aura à rencontrer M. Roger Marion et à se faire battre par celui-ci, encore une fois.

Nous encourageons vivement nos amis de ce comté à se mettre immédiatement à l'œuvre afin d'assurer à M. Marion une majorité encore plus considérable qu'aux dernières élections.

M. Marion a toujours été sur la brèche lorsqu'il s'est agi de défendre nos droits; ses votes en Chambre ont toujours été donnés avec un discernement remarquable. Son honorabilité et son esprit conciliant, sa connaissance des besoins de notre population et ses états de services sont des titres à sa réélection. Et il l'aura certainement cette réélection, car ils sont plus que clairsemés ceux de nos compatriotes qui porteront aux urnes électorales leur nom en faveur du néfaste Greenway.

M. Martin Jérôme va se faire donner la seconde édition de la défaite qu'il a subie aux dernières élections.

Une fois que les électeurs l'auront assis entre deux sièges, il pourra de nouveau retourner à son rond de cuir au Département des Terres.

M. WM. LAGIMODIÈRE.

En voilà encore un que les électeurs vont renvoyer poliment à ses affaires privées. La convention libérale du comté de La Vérandrie l'a choisi comme candidat. Après l'échec subi le 24 mai dernier à Sainte-Anne des Chênes, M. Lagimodière ne peut s'attendre à autre chose qu'à une défaite. Nous la lui souhaitons cordialement.

Le député actuel, M. Théophile Paré, siège à la Chambre depuis huit ans. Sa conduite a été inattaquable. Notre cause des écoles a toujours trouvé en lui un défenseur courageux et habile; jamais M. Paré n'a manqué à ses devoirs de bon et honnête représentant. Aussi est-il très populaire même parmi les libéraux. Ajoutons à cela que M. Lagimodière est le candidat du tyrannique gouvernement Greenway. C'est assez dire quelle belle veste il va rapporter de la campagne électorale. Ce sera la troisième fois que M. Paré lui aura interdit l'entrée de la chambre.

A l'œuvre! sérieusement à l'œuvre ! amis de M. Paré, faites en sorte qu'il soit porté à son siège avec une très grosse majorité.

M. A. F. MARTIN.

De M. A. F. Martin, candidat libéral à Woodlands, nous ne dirons pas grand'chose. Après l'assemblée de M. Roblin à Saint-Eustache, pas n'est besoin d'être sorcier pour prévoir que le dit M. Martin va être défait. Son caractère versatile n'est pas fait pour inspirer la confiance; les électeurs de Woodlands sont de notre opinion sur ce sujet.

SERVICE ANNIVERSAIRE

Lundi matin, on célébrait à la cathédrale une messe de requiem à l'occasion du cinquième anniversaire du décès de Mgr Taché. La messe fut chantée par le T. R. M. Dugas, assisté des RR PP. McCarthy et Blain comme diacre et sous-diacre. Un clergé nombreux occupait les stalles du chœur. Les fidèles sont aussi venus en foule prier pour le grand prélat.

LA NECESSITE DES ECOLES CATHOLIQUES

(De La "Vérité")

Nous lisons dans le "Catholic News," de New York.

L'autre jour, au cours d'une réception donnée à Philadelphie en son honneur, Monseigneur John W. Shanahan, fit voir clairement pourquoi les catholiques instruisent leurs enfants dans leurs propres écoles. Monseigneur Shanahan fut lui-même pendant plusieurs années le surintendant actif des écoles de l'archidiocèse de Philadelphie, et son expérience lui a certainement donné le droit de parler sur la question de l'éducation : "De nos jours, dit-il, nous instruisons 45,000 enfants catholiques dans les écoles paroissiales de l'achirdiocèse, au prix de $300,000 par année. Pour quels motifs soutenons nous ces écoles ? Pourquoi nos catholiques font-ils de si bon cœur cette grande dépense ? C'est pour assurer à la génération qui grandit la précieuse faveur d'une instruction chrétienne. Mais est-ce que l'instruction chrétienne ne peut pas se donner à la maison et à l'église ? Est ce que l'enseignement que l'on reçoit à la maison, joint à celui que l'on reçoit à l'église, ne suffit pas à former un parfait chrétien ? Ceci est une question qui a besoin d'une sérieuse considération. Pour y répondre convenablement, nous devons affirmer, comme principes, quelques vérités préliminaires.

En premier lieu, nous devons nous rappeler que plusieurs, je pourrais dire la majorité des parents, trouvent qu'il est très difficile de donner une instruction religieuse à leurs enfants: ils n'ont pas le temps, ni la capacité, ni la volonté, ou mieux, ils n'ont pas les qualités requises pour remplir ce travail important.

Le dimanche, le temps du prêtre est limité, et il ne peut consacrer qu'une petite demi-heure à l'explication du catéchisme.

Maintenant, je vous le demande, quelle science, quel art et quelle branche d'industrie peut être apprise en y consacrant seulement quelques instants par semaine ?

Pouvons-nous espérer voir nos enfants apprendre la science de la religion sans y apporter de l'application, et une constante étude ? De plus, l'instruction n'est pas l'éducation. L'éducation, c'est la mise en valeur de toutes les facultés de l'enfant, le développement de sa nature entière, l'exercice de l'intelligence, du cœur et de la volonté, en un mot de toutes les facultés de l'âme. Ce n'est pas faire l'éducation de l'enfant que de donner toute son attention à l'intelligence, et de négliger l'éducation religieuse. L'enseignement des connaissances profanes doit marcher de pair avec l'enseignement des connaissances religieuses, et ce travail doit être continué chaque jour pendant l'enfance, pour être mené à bonne fin."

Ceux qui ont prêté quelque attention à la question, doivent connaitre les maux qui proviennent d'une instruction sans religion.

"Vous savez bien," reprit Monseigneur Shanahan, "que les grands crimes commis contre la société ne le sont pas par des hommes illettrés, mais bien par ceux qui, dans leur jeunesse, reçurent de l'instruction, mais point d'éducation; par des hommes qui ont grandi sans formation religieuse. On trouve quelquefois des cas isolés de violence, de vol et d'autres crimes commis par des ignorants. Mais les crimes qui pénètrent jusqu'au cœur de la société, et l'ébranlent dans ses bases les plus solides; crimes tels que les fraudes commises au détriment du public, vols des économies déposées dans les banques et dans les bureaux d'assurances, crimes qui ruinent tant de personnes; l'ébranlement du crédit public; le jeu de la bourse; la dissipation et le vol du Trésor de la nation; le pouvoir sans bornes des corporations qui volent aux artisans et aux ouvriers le fruit de leurs honnètes travaux; ces crimes et un grand nombre d'autres semblables, ne sont pas l'œuvre d'hommes ignorants et illettrés.

"Quand on voit le riche devenir de plus en plus riche, et le pauvre de plus en plus pauvre; quand le mécontentement augmente, et que les principes socialistes se répandent de toutes parts, quand l'honnêteté et la moralité publique sont à un si bas niveau; quand l'indifférence religieuse et l'incrédulité se répandent partout, il n'est pas difficile pour tout homme qui réfléchit d'en reconnaitre la cause, et cette cause se trouve dans la séparation de la religion d'avec ce qu'on nomme l'instruction.

"Voilà donc la raison pour laquelle nous soutenons nos écoles paroissiales au prix de si grands sacrifices, afin de former nos enfants, et pour que nous puissions en faire de bons citoyens pour la terre et pour le ciel."

LE REV. PÈRE LACOMBE

Le 13 juin, sur les bords d'un des tributaires du petit Lac des Esclaves, (Slave river) que l'on se propose de baptiser Rivière du Jubilé, le Rév. Père Lacombe a célébré le cinquantième anniversaire de son élévation au sacerdoce. Le matin les drapeaux flottent sur toutes les tentes. Les messieurs de la Commission du Traité lui ont présenté d'abord une magnifique adresse en anglais, lue par l'hon. M. Laird, commissaire des Indiens et ancien lieutenant-gouverneur du Nord-Ouest. Puis, M. T. A. Côté, ingénieur d'Ottawa, a lu un joli compliment en vers français. La messe du vénérable missionaire, appelé par les métis, "l'ancien des prairies," "le vieux connaissant," etc., a été pleine d'émotions: on y a chanté en français et en sauvage. Mgr. Girouard a lui-même chanté des cantiques pieux, et au diner il a présenté au bon Père Lacombe une boîte de cigares réservée délicatement pour la circonstance.

Ce prélude simple et touchant des fêtes jubilaires du 25 septembre prochain, à St. Albert, a fait dire au héros de la fête, "qu'on pourrait le fêter plus somptueusement, mais non pas plus cordialement, ni avec un plus doux parfum de délicieuse sauvagerie, aux bords des eaux vives et sous la tente des blancs entourée des wigwams des indiens"!!

Notes Diverses

M. J. A. Chagnon, rédacteur du "Journal de Waterloo" se retire du journalisme, pour cause de santé. M. Chagnon donnait à ses lecteurs une feuille bien faite, rédigée avec soin, d'un bon esprit. Nous souhaitons que M. Chagnon bénéficie du repos qu'il a si bien mérité et que, plein de santé, il revienne à son journal.

La mort tragique de l'Hon Sénateur Sanford, de Hamilton, a aussi causé un vif émoi. M. Sanford s'est noyé en faisant une promenade sur le lac Windermere, Muskoka. Ses dépouilles ont été transportées immédiatement à Hamilton, où des funérailles très imposantes ont eu lieu. Mde Sanford et deux de ses demoiselles étaient en Angleterre lorsque la triste nouvelle leur est parvenue ; elle se sont mises en route pour le Canada immédiatement.

On annonce la mort de l'Hon. W. B. Ives, ancien ministre conservateur. M. Ives a été frappé d'apoplexie dans les chars, en revenant de la Colombie Anglaise. On l'a descendu sans connaissance à Ottawa, où il est mort deux jours après. C'était un homme de beaucoup de prestige, un esprit à vue large et un habile financier.

On annonce qu'un feu considérable a eu lieu hier à Québec. Soixante maisons brûlées.

Les dépêches nous annonçaient hier soir le mort de l'Hon. C. A. Geoffrion, ministre sans portefeuille dans le goavernement Laurier. M. Geoffrion était un légiste remarquable. C'était sans conteste une des plus éminentes figures du parti libéral.

Les expériences de M. de Froment à l'exposition de Winnipeg ont été couronnées du plus grand succès. Son appareil Avertisseur d'Incendie a été très suivi et apprécié par les professionnels. Le chef MacRobie, dont la réputation n'est plus à faire dans le Canada, a témoigné de son admiration en donnant à l'inventeur un témoignage d'une haute importance.

"Je suis," écrit-il, "un homme de 37 ans d'expérience dans tous les systèmes d'alarmes; je n'ai aucune hésitation à prononcer que votre appareil, même dans les circonstances les plus difficiles, est le meillaur que j'aie jamais vu."

Ce jugement d'une haute valeur n'a pas besoin de commentaires. La voie du succès est ouverte à notre compatriote.

DANS LE MONDE RELIGIEUX

Le R. P. Drummond a fait, la semaine dernière une visite, aux révérends Pères Jésuites qui sont actuellement en villégiature au Portage-du-Rat.

Les RR. SS. Royal, Lanctot, St-Amable et Naughton, de la maison-mère des Sœurs de la Charité sont parties la semaine dernière pour Montréal.

Dimanche dernier, à la cathédrale, a eu lieu la touchante cérémonie de la première communion des enfants de la paroisses, 16 petits garçons et 9 petites filles se sont approchés de la Sainte table. Les enfants avaient été préparés par le R. M. Dugas; c'est aussi lui qui a présidé à leurs mouvements dans l'église et leur a aidé à faire l'action de grâces. Les Révérendes Sœurs Grises ont donné une très belle musique. Dans l'après midi, aux vêpres, il y eut rénovation solennelle des vœux du baptême.

FEU M. ELIE CHAMBERLAND

La population de Saint-Boniface a appris, dimanche soir, avec un étonnement et un regret marqués, la mort soudaine de M. Elie Chamberland.

M. Chamberland avait été pris de maladie le matin, vers trois heures. Son état s'aggrava graduellement et vers sept heures du soir il fit mander le docteur Lambert. Celui-ci, dès son arrivée, constata que le malade était fini. Il n'eut même pas le temps de lui administrer de remède; à 7:15 la mort arriva.

En connaissant la gravité de sa maladie, M. Chamberland avait requis le prêtre. C'est M. le vicaire général Dugas qui s'y rendit, juste à temps pour remplir son ministère.

M. Chamberland était âgé de 45 ans seulement; il semblait personnifier la vigueur et la santé.

A part son établissement d'hôtel, le défunt commerçait avec succès sur la farine, le bois et le charbon. Ses manières franches et ouvertes ainsi que son cœur charitable en avaient fait un homme généralement estimé. Outre son père et sa mère, qui demeurent à Saint-Adolphe, et qui ont perdu un autre fils il y a environ 15 jours, le défunt laisse une femme et cinq enfants.

Nous présentons à cette famille, si soudainement frappée par le deuil, l'expression sincère de nos condoléances.

Les funérailles ont eu lieu ce matin, et ont été suivies par une foule très considérable de Saint-Boniface et de Winnipeg. Les sociétés de l'A. C. B. M. et des Forestiers Catholiques, dont M. Chamberland était membre, y assistaient en corps.

Le deuil était conduit par le père et les enfants du défunt. La messe de requiem a été célébrée par le T. R. M. Dugas, assisté par les RR. MM. Gravel et Rousseau comme diacre et sous-diacre. Avant son entrée à l'église, le cercueil a été béni par le R. P. Lebel S. J.

Les porteurs étaient: MM. Pelletier, Lecomte, Phaneuf, R. Guilbault, Bleau, Collin.

AFFAIRES MUNICIPALES

MUNICIPALITE DE MONTCALM

Extrait du procès verbal de la dernière réunion du conseil tenu le treizieme jour de juin 1899.

Davis-Brulé — Que Auguste Nadeau soit nommé arbitre dans la cause du district scolaire de Housten. Adopté.

Brulé-Ayotte. —Que les personnes dont les noms suivent composent le comité de santé chacune pour leur district respectif.

Conseiller Davis, quartier 1; conseiller Bérard, quartier 2; conseiller Pelletier, quartier 3; conseiller Clément, quartier 4.

Avec pouvoir de mettre l'acte de santé en force ou d'engager un docteur si nécessaire. Adopté.

Clément - Pelletier. — Que la somme de $120.00 soit allouée au Conseiller Davis pour construction de pont et approches. Adopté.

Bérard-Davis.—Qu'il soit du devoir des constables de voir à ce que tous les règlements de la municipalité soient mis en force. Adopté.

Pelletier - Bérard. — Que la somme de $125.00 soit allouée à la société d'Agriculture de Morris No 1 et que la somme de $125.00 soit allouée à la société d'Agriculture d'Emerson Adopté.

Pelletier-Bérard.—Que le secrétaire trésorier soit autorisé à collecter de Rosen la somme de $9.00; montant réclamé par L. F. Racette pour avoir enterré neuf carcasses d'animaux en putréfaction et que s'il refuse de payer, d'envoyer le compte à l'avocat de la municipalité. Adopté.

Proposé par P. R. Pelletier, C. Bérard, E. Davis appuyé par Z. Clément, L. Ayotte et M. Brulé: que la somme de $50.00 soit votée pour indemniser le préfet (W. Fraser) des nombreux voyages faits au bénifice de la Municipalité. Adopté.

Pelletier-Bérard.—Que la pétition de Jules Boire et d'autres pour la formation d'un nouveau district d'école dans le Township 4 Rang 2 East soit mis de côté jusqu'à la prochaine assemblée et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à notifier le secrétaire trésororier de l'école d'Youville. Adopté

P. R. Pelletier—Que les lettres de garantie de Joseph Baril, Félix Beaudette, Reverend J. D. Fillion, James McCréa, Rodolphe Beaudette, Félix Paul, Louis Gauthier, Joseph Bacon, Hyacinthe Sabourin, Ludger Labrecque, Félix Paul, Aimé, Bellerive, soient acceptées. Adopté.

Clément-Pelletier—Que le secrétaire trésorier soit autorisé à notifier le ministre des travaux publics que ce conseil est préparé à payer les deux tiers et à rencontrer l'offre du gouvernement pour un tiers comme par lettre du 22 mars 1899 et qu'il soit requis de faire arpenter le dit chemin aussitôt que possibe. Adopté.

Bérard Davis—Que les consellers Ayotte et Pelletier soient autorisés à inspecter l'embouchure du fossé fait par la municipalité de Rhineland sur le coin de la section 18-3-2-1 Est et de faire le rapport à la prochaine assemblée du conseil. Adopté.

Que le conseiller Clement soit autorisé à dépenser la somme de $200.00 pour les terrassements de chemins entre lots les de rivière No 304 et 306 entre les sections 21 et 28 et les demi sections 22 et 27 et que le conseiller Clément annonce cette vente et la fasse par encan public. Adopté.

Davis-Bérard—Que les conseillers Ayotte et Pelletier soient autorisés à avoir du conseil la somme de $250.00 pour travaux publics dans le quartier No 3. Adopté.

Davis-Bérard—Que le conseiller Davis soit autorisé à dépenser $100 pour les travaux de chemins dans le quartier No 1. Adopté

Brûlé-Davis—Que les conseillers Bérard, Brûlé, Davis soient autorisés à faire le meilleur marché possible pour ayoir un homme et 2 chevaux pour faire travailler le " grader " dans les quartiers No 1 et 2 et que les conseillers Pelletier Ayotte et Clément fassent la même chose pour les quartiers 3 et 4. Adopté.

Ayotte-Bérard—Que le secrétaire trésorier soit autorisé à notifier W. J. Brown que s'il continue à cultiver le chemin entre les sections 27 et 34, ce conseil prendra des procédés légaux contre lui. Adopté.

Clément-Bérard—Que le rapport du comité des finances soit adopté tel que présenté. Adopté.

Pelletier-Brûlé—Qué ce conseil s'ajourne au premier mardi d'aôut prochain. Adopté.

JOSEPH BARIL,
Sec. Trés. Mun. de Montcalm.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—L'exposition de Brandon est ouverte depuis hier.

—Le soleil de juillet nous fait sentir noblement ses ardeurs.

—May Smith, jeune fille de Stony Mountain, s'est empoisonnée hier.

—M. Charles Gingras, de Stony Mountain, et sa famille, sont à Saint-Boniface.

—Les travaux de pavage sur la rue Main et l'avenue du Portage, à Winnipeg, sont poussés avec activité.

—Les enfants de l'Orphelinat sont entrés gratuitement à l'exposition, samedi, sur la demande du maire Andrews.

—Le Dr Good, l'oculiste bien connu et actuellement au Klondike, a, parait-il, failli s'y noyer il y a quelque temps.

—Les enfants de l'Ecole Industrielle, accompagnés de leur directeur, sont actuellement en villégiature au Fort Alexandre.

—Les fondations du nouveau presbytère de la paroisse Sainte-Marie, à Winnipeg, sont posées, L'ouvrage avance rapidement.

—M. l'abbé Morin est passé à Winnipeg dimanche dernier, en route pour Edmonton, en compagnie d'une soixantaine de Canadiens-français.

—A l'Hôpital de Saint-Boniface, on a enlevé les deux galeries superposées, du côté nord, afin de pouvoir construire une buanderie moderne, connexe à la maison.

—L'agrandissement du palais archiépiscopal va être commencé d'ici à quelques jours. Des matériaux en assez bonne quantité sont déjà rendus sur place. C'est M. Gédéon Cinq-Mars qui fait ces travaux.

—M. Louis Laliberté, ancien élève du collège de Saint-Boniface, et gradué de l'université, est parti lundi pour une promenade dans sa famille, à Nashua. N. H. M. Laliberté sera probablement de retour à l'automne.

—L'exposition provinciale n'a pas été un grand succès cette année. Il y a au foule, il est vrai; le souvenir des bonnes expositions des années précédentes avait contribué à amener un grand nombre de visiteurs, mais on dit que la plupart sont retournés quelque peu désappointés.

—Le gardien d'enclos désire attirer l'attention des propriétaires d'animaux, sur le règlement de la ville concernant les animaux errants. Ce règlement permet aux vaches seulement d'être libre de 6 a.m. à 9 p.m. Vû les dommages considérables qui ont été faits dernièrement aux propriétés le règlement, à l'avenir, devra être strictement observé.

MARIAGE

A Saint-Boniface, le 11 juillet, M. Louis Paradis, de LaBroquerie, conduisait à l'autel, Mme Vve Louis Thomas, de cette ville. M. et Mme Paradis sont partis samedi pour LaBroquerie.

A l'établissement de quincaillerie de MM. Guilbault et Côté, le public trouvera amplement et à bon marché tout ce qu'il peut désirer dans cette ligne. Les nouveaux acquéreurs du magasin de M. Ed Guilbault connaissent bien le commerce qu'ils viennent d'embrasser et le bon renom de la maison va aller en augmentant dans leurs mains.





Chronique de la Province

De nos correspondants particuliers

SAINTE-ANNE DES CHENES.

17 juillet—Aujourd'hui commence la neuvaine préparatoire à la fête de la Bonne Ste Anne. Tous les jours il y aura vénération de la Ste Relique.

Nous attendons un nombre considérable de pèlerins par le train qui arrivera à Sainte-Anne vers dix heures, le 26. Il y aura grand'messe, sermon et vêpres à trois heures.

—Le trois juillet nous avons eu le bonheur de recevoir la visite de Sa Grandeur Mgr Langevin. 27 enfants de la paroisse ont fait leur première communion et 112 ont été confirmés. M. Paré, notre si digne et si dévoué député a présenté à Sa Grandeur une magnifique adresse. Mgr l'Archevêque y a répondu par un discours tout à fait remarquable par la diction, l'élévation des pensées et l'exposition des grands principes qui doivent guider tout bon catholique dans les questions se rapportant à la religion et tout spécialement à la question scolaire actuelle.

—Hier après les vêpres a eu lieu une bien touchante et imposante cérémonie: la bénédiction d'une nouvelle croix pour notre cimetière. C'est en 1859 que le bon Père Lefloch dont la mémoire est encore en bénédiction dans la paroisse a érigé et béni la première croix de notre cimetière. Cette première croix avait été donné par M. Damase Morin, fils de feu J. B. Morin qui, pendant les premières années de la mission de Sainte-Anne, a donné aux missionnaires desservants, une si bonne et si cordiale hospitalité. Le bois de cette croix avait été coupé à six milles de Sainte-Anne dans une épinetière qui porte encore le nom de M. Thibault, ancien missionaire de la Rivière Rouge. C'est dans cette épinetière que ce dévoué missionaire est venu travailler et couper le bois de la première cathédrale de Saint-Boniface. Il y a 30 ans on voyait encore le "oure" où cet homme admirable de dévouement avait lui-même scié le bois de la première église de Saint-Boniface. Honneur à cet homme de sacrifice, vrai type du missionaire catholique.

Hier donc, la paroisse entière s'est rendue au champ des morts, pour être témoin de la bénédiction de cette seconde croix. A cette occasion, monsieur le curé a rappelé aux paroissiens, qu'en gardant leur cimetière autour du nouveau sanctuaire, ils ne faisaient que suivre nos traditions nationales et religieuses; que ce champ des morts reposant à l'ombre de la croix et de l'église serait pour eux un enseignement muet il est vrai, mais bien éloquent. Il a profité de cette cisconstance pour rappeler certains événements de la paroisse et pour dire que c'était près de l'ancienne croix que les paroissiens, en 1870, alors affligés par le fléau terrible des sauterelles qui menaçaient de tout détruire, s'étaient rendus au pied de la croix de leur cimetière, que là, levant les mains devant cette croix, ils avaient promis de ne jamais donner leurs noms pour une maison d'auberge. La plupart de ceux qui ont levé la main vers le ciel, a-t-il ajouté, dorment près de nous, dans ce cimetière, mais il nous disent du fond de leur tombeau, à nous tous qui les avons remplacés, ils nous disent: Rappelez-vous cette promesse solennellement sacrée, elle sera pour la paroisse un gage de bonheur, de paix et de prospérité. M. le curé a terminé son allocution en rappelant à ses paroissiens émus qu'il était heureux d'ériger cette seconde croix au jour même du 81ième anniversaire de l'arrivée de MM. Provencher et Dumoulin, ce 16ième jour de juillet 1898, qui doit être si cher à tous les habitants de ce pays.

RIVIÈRE AU PIN

(Notre Dame du Chemin près de la rivière LaPluie).

4 juillet 1899.

A Mgr Langevin,

Monseigneur—Les sauvages se sont réunis la semaine dernière; je vous envoie le résultat des délibérations qu'ils ont tenues. Ils demandent une école-pensionnat pour leurs enfants, et des religieuses, où des "filles de Dieu seul" nous seront bientôt nécessaires. Je crois que c'est un assez bon résultat. Quelques-uns ont même promis d'envoyer leurs enfants. Les païens ont montré une grande préférence pour les prêtres; ils ne veulent pas entendre parler d'écoles sous la direction des ministres.

Votre tout dévoué.

ST-AMAND, Ptre.

SOUFFRANCE D'UNE ENFANT

M. Wm. McKay, Clifford, N. E., raconte la guérison de sa fille

Elle fut d'abord en proie à un rhumatismé aigu, suivi de la Danse de St-Guy d'un caractère grave—Ses parents croyaient qu'elle ne reviendrait jamais à la santé.

De l'"Entreprise, de Bridgewater, N. E.

Wm. McKay, écr., un cultivateur et meunier bien connu, et hautement respecté, à Clifford, comté de Lunenburg, N.-E., raconte la merveilleuse guérison opérée dans sa famille par l'emploi des Pilules Roses du Dr Williams: "Il y a environ trois ans, ma petite fille Ella, alors une enfant de dix ans, fut prise d'un rhumatisme aigu. C'était un cas terriblement grave; pendant plus d'un mois, elle dût garder le lit, et pendant la plus grande partie du temps elle fut dans une impuissance lamentable, incapable de se tourner dans son lit, de fait elle ne pouvait faire aucun mouvement sans secours. Elle ne pouvait même rien tenir dans ses mains. Tout pouvoir de se servir de ses membres avait entièrement disparu et les douleurs qu'elle endurait étaient atroces. Grâce à des soins constants, au bout d'un mois ou environ elle commença à prendre un peu de force, et un peu plus tard elle en avait regagné suffisamment pour pouvoir quitter le lit et même marcher clopin-clopant à l'aide d'une canne. Mais alors elle fut prise d'un mal pire que le rhumatisme. Son système nerveux épuisé, parut comme complètement ruiné. Elle tremblait violemment tout le temps, faisait des chutes en essayant de marcher. En essayant de boire dans une tasse, sa main tremblait tellement que tout le conteuu se déversait sur elle. Elle faisait pitié à voir. On manda de nouveau les médecins, et selon eux elle avait la danse de Saint-Gay, sous sa pire forme. Elle prit le remède qu'on lui avait prescrit et suivit les instructions de son médecin pendant quelque temps, mais sans aucun bien apparent. Elle devint presque comme un squelette, et nous la comptâmes perdue. Sur ces entrefaites, je lus dans un journal, le récit d'une grande guérison de nervosité opérée par les Pilules Roses du Dr Williams, et je résolus de les essayer. J'en achetai six boites et ma petite fille commença à en prendre. Les bons effet de la première boite furent très apparents, et après en avoir pris quatre boites, son état parut s'améliorer à un tel point qu'elle discontinua de prendre les pilules. Elle continua à prendre du mieux, et quelques semaines après, elle se portait aussi bien que jamais elle ne l'avait été. On nous disait que la guérison ne durerait pas, que c'était quelque ingrédient puissant contenu dans les pilules qui nous trompait et qu'un certain temps écoulé, l'enfant serait pire que jamais. Ce fut tout le contraire, car il y a maintenant presque trois ans qu'elle est en bonne santé, qu'elle a les nerfs aussi forts qu'ils étaient à leur état normal, et qu'elle fait les travaux de l'école et de la maison aussi bien qu'une personne mûre. Nous n'avons aucun doute sur le fait que les Pilules Roses du Dr Williams nous ont rendu notre petite fille qui nous paraissait condamnée à une mort prématurée."

Les Pilules Roses du Dr Williams sont un spécifique pour les maladies provenant de l'appauvrissement du sang ou des nerfs délabrés telles que la danse de Saint-Guy, ataxie locomotrice, rhumatisme, paralysie, sciatique, les suites de la grippe, mal de tête, vertigo, érysipèle, scrofule, etc. Elle sont aussi un spécifique pour les maladies particulières aux femmes, pour rendre le sang neuf, et rendre l'éclat et de la santé aux joues pâles jaunâtres. Mettez-vous en garde contre les imitations en insistant pour que chaque boites porte le nom complet "Dr Williams, Pink Pills for Pale People." Si votre marchand ne les a pas, elle seront envoyées, frais de poste payés, à 50 cents la boite ou six boites pour $ 2.50, en s'adressant à The Dr. Williams Medicine Co., Brockville Ont.

COMMERCE

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg corrigés le 17 Juillet 1899.

	$ cts.	$ cts.
Beurre, frais, la lb	0 12	à 0 15
Beurre, salé, la lb	0 15	à 0 15
Fromage	0 09	à 0 10
Œufs frais, la doz	0 00	à 12½
Œufs en boites, la doz	0 16	à 0 18
Patates, le minot	0 75	à 0 90
Navets, le minot	0 20	à 0 30
Carrottes, le minot	0 40	à 0 45
Panais, la lb	0 02	à 0 00
Betterave, le minot	0 30	à 0 40
Oignons, le minot	0 90	à 1 00
Choux, par douzaine	0 25	à 0 60
Oie, par lb	0 00	à 0 12
Canards, par lb	0 09	à 0 12
Dindes, par lb	0 10	à 0 12
Poulets, par lb	0 08	à 0 10
Paille, la tonne	5 00	à 8 00
Porc, abattu, par lb	0 05	à 0 06
Mouton, par lb	0 07	à 0 08
Veau, abattu, par lb	0 08	à 0 09
Veau, vif, par lb	0 05	à 0 06
Bœuf, par lb	0 04	à 0 05
GRAINS.		
Blé dur, par minot	0 00	à 0 60
Avoine, par minot	0 00	à 0 45
Orge "	0 45	à 0 45
FARINE.		
Farine par 100 lbs, Roller Process		1 95
" Strong Baker		1 70
" Manitoba Baker		1 50
" Imperial Baker		1 30
" Superieure XXXX		95
" Nestor		90
Gru, la tonne		12 00
Son, "		10 00
BOIS ET CHARBON.		
Tremble	3 50 à	3 50
Frêne, chêne et épinette rouge	4 50 à	4 50
Charbon dur	8 50 à	8 50
Charbon mou	4 50 à	4 50
FOIN.		
Foin de prairie, 1ère qual.	6 00 à	8 00
Foin pressé, par tonne	9 00 à	11 00

The Canadian Northern Ry. Co.

Prendra effet le 18 juin, 1899.

STATIONS ET JOURS	Dep. Au Sud	Dep. Au Nord	Arr.
Winnipeg—Mar, merc, jeu et samedi		7 15	
Lun, mer, mar, ven			19 00
P. la Prairie—Mar, jeu, mer et samedi		9 15	
Lun, mar, mer, ven			16 30
Gladstone—Mar et jeu		11 00	
Mer et samedi		11 30	
Lun et mer	14 55		
Mar et ven	14 30		
Dauphin—Mar et jeudi pour le sud			15 00
Mer et sam, pour le sud			17 20
Jeudi, à Cowan		15 30	
Sam, "		18 30	
Mar et jeu, à W'pegosis		16 00	
Mar et ven	8 30		
Lun et mer	10 45		
Ven, pour Cowan			6 35
Cowan—Jeudi			19 50
Samedi			22 50
Vendredi	2 30		
Lundi	6 00		
W'pegosis—Mar et jeu			18 15
Mercredi	7 00		
Vendredi	5 00		

D. B. HANNA, Surintendant.

FEUILLETON DU *MANITOBA*.

FILLE ADOPTIVE

No 29

Pendant que la moldave et sa chambrière conversaient, un domestique roumain, au service des dames Rocaresco, eut l'occasion d'entrer dans la chambre et y fut retenu par un travail.

Sans prendre garde à lui, Zoé, pour la deuxième ou troisième fois, racontait à Françoise les détails de la démarche du marquis chez le général et lui répétait que général se proposait de venir demander à la comtesse, au nom de son fils, la main de Gardella.

Le domestique intervint.

"Fils de général ou non, dit-il, le prince de Forbach sera trompé, car Mademoiselle n'est pas une honnête fille."

Françoise indignée haussa les épaules.

"L'imbécile! il ne sait même pas de qui on parle!"

Le domestique, appelé Grégoire, protesta.

"Ah! mais, si je le sais, c'est de la petite demoiselle aux grands yeux qui demeure chez Madame de Noirmont.

Il est fou cette animal là! s'écria Françoise, où va-t-il chercher ce qu'il invente?

—Je n'invente rien. Je raconte ce que j'ai vu, et entendu."

Zoé écoutait bouche béante.

Grégoire se disposa à donner des détails.

"Faites-le donc taire, Mademoiselle la protégée de madame de Noirmont, après tout, est votre ami et son calomniateur n'est qu'un domestique.

—Calomniateur! Ah! par exemple! se défendit Grégoire."

Zoé pris son parti.

"Laissez-le raconter ce qu'il a vu.

—Ce qu'il invente, rectifia Françoise.

—Ce que j'ai vu, répliqua l'autre.

—Parle, Grégoire, ordonna Zoé.

Grégoire obéit et jura ses grands dieux qu'il avait vu de ses yeux Gardella seule dans un endroit désert en tête-à-tête avec un monsieur.

"Qui était l'homme? demanda Zoé.

—Il me tournait le dos et je n'ai pu apercevoir sa figure.

—C'est dommage! je t'aurais donné un ducat pour ta récompense, dit la Moldave.. cherche, insista-t-elle."

Et pour le tenter elle ajouta: "Je t'en donnerai deux si me le nommes."

Grégoire était l'homme du cimetière sur le visage duquel Gardella n'avait pu mettre un nom.

XX

La comtesse n'hésita pas à pousser Gardella au mariage qui lui était proposé en raison des avantages inespérés qu'elle pourrait en retirer.

Ce qu'elle avait apprise sur l'identité du père présumé de Gardella ne modifiait pas sa manière de voir. Elle partageait l'opinion de Zoé et trouvait, elle aussi, qu'un cuirassier de Reischoffen ou d'ailleurs, n'était toujours qu'un cuirassier.

"Je n'épouserai pas le prince de Forbach, déclara Gardella dès que la comtesse lui eut fait connaître sa résolution, je me résignerai à tout pour vous complaire, sauf à ce mariage.

—La vraie obéissance et la vraie gratitude, objecta la comtesse, ne posent pas de conditions."

Gardella secoua la tête.

"Je veux bien me sacrifier en faisant croire à Georges que je ne l'aime pas, mais je n'en épouserai pas un autre.. Cela jamais! jamais!" s'écria-t-elle s'indignant à cette seule supposition.

La comtesse reprit implacable.

"Ce n'est pas ton sacrifice, c'est ta soumission qui me prouvera ta reconnaissance."

La jeune fille regarda sa bienfatrice en face.

"Vous ne me voulez pas de mal et ce serait m'en faire que de me contraindre à épouser un homme qui m'est indifférent et que je haïrais s'il était mon mari. J'aime Georges, je ne m'en cache pas, c'est que je me sens la force de résister à ce sentiment.

—Mais alors, malheureuse, quand Georges se mariera, tu sera la plus infortunée des créatures."

Gardella leva au ciel un regard désespéré, quoique plein de foi.

"Il n'y a pas de préjugés là haut. Nous aurons l'éternité, lui et moi, pour nous aimer.

—Je ne me prêterai pas à ce rêve qui n'est autre qu'une folie et je m'opposerai de toutes mes forces à ce que tu consacres ta vie à une passion sans but. Tu n'es qu'une exaltée.

—L'exaltation empêche le désespoir, dit soudainement la jeune fille.

—En dépit de tous tes raisonnements je persiste à réclamer de toi, comme suprême preuve de gratitude, ta soumission à ma volonté dans cette circonstance..."

Gardella allait encore se défendre, la comtessse lui arrêta la parole sur les lèvres.

"Je sais ce que je dis et tu m'accorderas bien, malgré ta connaissance des choses du cœur, d'en savoir un peu plus long que toi sur les choses de la vie... N'aurais-je que l'expérience qui résulte de l'âge... Je crois donc que ce n'est que, retenue par les devoirs de l'épouse et de la mère, que l'avenir, au point de vue de ton bonheur et de celui de Georges, peut vous offrir, à tous deux, quelque sécurité, et mon avis est qu'il est indispensable que tu te maries. Or, comme il se présente un parti que tu n'aurais pas eu, même si tu étais ambitieuse, le droit de rêver, et que, par ce mariage, tu entreras dans un monde dont toute ma tendresse n'a pu t'ouvrir la porte, je pense que ce serait une aberration de ne pas t'y contraindre. Si M. de Saugru est tel que je l'espère, et s'il persiste dans ses intentions à ton égard, tu l'épouseras ou bien nous nous séparerons, car je ne veux pas assumer sur moi la responsabilité de te garder chez moi avec ta liberté auprès de Georges... et maintenant laisse moi... va méditer sur ma détermination."

Eperdue, abasourdie et muette de stupeur, Gardella se retira. Elle venait à peine de quitter la comtesse que Georges se présenta.

"Je t'attendais, dit celle-ci, en lui montrant une chaise, assieds-toi là et causons."

Il y eut un silence. Georges parla le premier.

"D'où vient, dit-il, que vous avez tenu compte du projet de M. de Saugru touchant la demande en mariage de son fils... puisque Gardella doit en épouser un autre?"

La comtesse eut un instant d'hésitation, mais se remettant aussitôt, comme sous la lueur subite d'une idée,

"Qu'est-ce qui te fait croire que le fils du général de Saugru n'est pas cette autre?"

Georges regarda sa mère avec défiance, elle continua:

"Ceci est l'acte officiel. Les cœur épris le devancent quelque fois."

Il tressaillit.

"Que voulez vous dire?"

Elle ne se troubla pas,

"C'est tout simple, Gardella et ce jeune homme se sont fiancés, en tout bien, tout honneur, avant d'avoir la permission du général, et celui-ci, en apprenant la vérité, surtout en considération du père de Gardella, si toutefois ce fameux cuirassier de Reischoffen, avec lequel nous ferons bientôt connaissance, est réellement son père, ce que je ne croirai que sur preuve, s'est décidé à donner son consentement."

Aveuglé par sa jalousie, Georges n'eut que l'ombre d'un doute.

"Cependant vous m'aviez annoncé le mariage de Gardella comme prochain.

—Parce que je savais que le général ne s'y opposerait pas."

Cette fois il ne douta plus.

"Ainsi, fit-il, les dents serrées par la rage, le fils du général était celui qu'elle ne voulait pas nommer et auquel elle faisait allusion.

—Oui."

Il regarda de nouveau la comtesse dans les yeux.

"Mieux vaut que les obstacles viennent d'elle que de vous, ma mère!"

Elle rougit sous le regard de son fils et sentit comme une menace dans ces paroles.

"Ton mariage avec Zoé te vengera du dédain de Gardella, insinua-t-elle."

Un éclair brilla sous les paupières de Georges pendant qu'un rictus crispait sa bouche.

"Ce mariage n'est pas encore fait!

—Si celle-là ne te plait pas, tu en trouveras une autre. Avec ton nom, ta fortune et ta figure on n'a que l'embarras du choix."

Il bondit.

"Non! s'écria-t-il, et vous le voyez bien; puisque Gardella me dédaigne."

Sur ces mots, affolé de douleur, il sortit. La comtesse ne chercha ni à le consoler, ni à le retenir.

"C'est un orage qui passe... Le beau temps reviendra, pensa-t-elle."

Enchantée de sa philosophie, elle s'installa à une table et, plaçant devant elle une feuille de papier décorée de ses armes, elle prit une plume et écrivit:

Mon cher Apettini.

Je recevrais avec plaisir M. le prince de Forbach. Amenez-le dès qu'il lui plaira de venir. Je crains de ne pas vous y avoir suffisamment autorisé hier.

Mille amitiés pour vous et ces dames.

Comtesse DE NOIRMONT.

XXI

Autant pour ne pas s'exposer à faire une démarche inutile, en allant chez la comtesse un jour où elle pouvait ne pas être à la maison que pour ne pas l'obliger à y rester exprès pour le recevoir, il fut convenu, entre Apettini et le prince de Forbach que ce dernier serait présenté à Madame de Noirmont à son jour de réception, c'est-à-dire le jeudi et, afin de pouvoir causer avec elle, on convint que la présentation aurait lieu avant l'heure des visites.

La comtesse recevait à partir de trois heures et le général, accompagné de son fils, arriva à deux heures. Apettini les avait devancés.

Madame de Noirmont n'était pas mondaine mais elle était élégante et faisait toujours quelques frais de coquetterie le jeudi, par égard, disait-elle pour ses amis. Ce jour là, elle fit un peu plus que d'ordinaire.

Un coup de sonnette résonna au moment où le timbre de la pendule sonnait deux heures.

"Ponctualité militaire, dit Apettini.

A Suivre